

Commune d'Orp-Jauche - 1350



L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ORP-JAUCHE procède à une réserve de recrutement d'accueillant(e)s extrascolaires pour ses écoles communales, sous contrat de bénévolat rémunéré (6,50€/heure)

L'agent assure l'accueil extrascolaire avant et après l'école (« garderie »). Les horaires peuvent varier de 6h à 8h30 et de 15h15 à 19h.

L'agent travaillera avec des enfants âgés de 2.5 ans à 12 ans.

L'agent pourra être envoyé sur les différentes implantations communales : Folx-les-Caves, Jandrain, Marilles, Noduwez, Jauche et Orp-le-grand.

L'administration communale recherche du personnel dynamique, motivé, compétent et capable de travailler de manière autonome et en équipe.

Une expérience avec les enfants est souhaitable.

L'acte de candidature complet doit être envoyé **par mail**, à l'adresse suivante : atlorpjauche@gmail.com

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le service ATL (019/63.02.95), Place communale n°1, 1350 Orp-Jauche.

Sous peine d'irrecevabilité, la candidature doit être accompagnée des documents suivants :

- Une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs Modèle 2.

Par ordonnance :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

(S.) S. SANTUCCI

(S.) H. GHENNE